



→ OBJETS PERDUS

Pour rappel, les **objets perdus** signalés aux services municipaux sont à retrouver **à la Mairie sur les heures d'ouverture**. Ils sont signalés également sur la **page Facebook et le site internet page Vie pratique / Objets trouvés**. N'hésitez pas à vous renseigner si vous avez perdu tout type d'objet sur la commune : des lunettes aux clés en passant par les doudous et les bijoux, ils se trouvent peut être à la Mairie !

Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, mardi et vendredi : 9h-13h / 14h-17h

Judi : 9h-13h

Dernier samedi du mois : 10h-12h

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

A l'unanimité, le conseil a approuvé :

Conseil municipal du jeudi 26 février 2026

- Le **Compte Financier Unique 2025** de la commune ainsi que les **budgets annexes** de Quédillac ;
- La **mise à jour du tableau des emplois et des effectifs** du personnel communal.

Conseil municipal du samedi 21 mars 2026

- La proclamation de **Madame Lydie MÉAL**, en tant que **Maire** de la Commune ;
- La création de **4 postes d'adjoints au Maire** ;
- La **proclamation des 4 adjoints au Maire**, issus de la liste « Engagés pour Quédillac » :
 - **Monsieur Vincent CRESPEL**, 1er adjoint ;
 - **Madame Chrystèle BARBIER**, 2ème adjointe ;
 - **Monsieur Alain MASSARD**, 3ème adjoint ;
 - **Madame Karine LEMOINE**, 4ème adjointe.

Conseil municipal du jeudi 26 mars 2026

- Les **délégations attribuées à Madame la Maire** ;
- L'ensemble des **indemnités allouées à Madame la Maire et ses adjoints** ;
- La **composition des commissions obligatoires et municipales** : appel d'offres, finances, travaux, urbanisme et environnement, voirie-chemins ruraux et de randonnées, plan communal de sauvegarde et de sécurité, culture et cadre de vie, communication et bulletin municipal, associations, action sociale.
- La désignation des **référénts** : correspondant défense, sécurité routière, syndicat départemental d'énergie, Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux, comité national d'action sociale.

Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026

- L'attribution des **subventions aux associations locales** ;
- La **légère augmentation des taux d'imposition** de la commune ;
- La **déclaration de projet** emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Quédillac : **implantation d'une centrale photovoltaïque**.

➤ [Compte rendu complet disponible sur le site](#) ◀

→ NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Avec l'arrivée des beaux jours, on peut remarquer la **prolifération des nids de frelons asiatiques** sur le territoire. Pour rappel, **la commune participe à hauteur de 50€** à la destruction des nids de frelons asiatiques pour les habitants de la commune. N'hésitez pas à solliciter la mairie en ce sens.



→ OUVERTURE DE LA PÊCHE

Du Samedi 25 avril au
Mercredi 30 décembre 2026

TARIFS	RETRAIT DES CARTES
La journée 5,00 €	Mairie - 19 rue de
Le mois 20,00 €	Rennes,
L'année 35,00 €	aux heures d'ouverture

→ DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines laissées sur la voie publique **dégradent la propreté de notre environnement et gênent le quotidien de tous**. Par respect pour tous, il est indispensable de **ramasser systématiquement les déjections de votre animal**. Au-delà de la simple question de **civisme**, ce geste est une **obligation** : ne pas ramasser les déjections de son chien est passible d'une **amende**. Munissez-vous de **sacs** lors de vos sorties et adoptez les bons réflexes.

→ PÔLE SOCIO-CULTUREL

Programme d'animations

- **mercredi 6 mai - 14h** : heure du conte (à partir de 4 ans)
- **mercredi 20 mai - 14h** : création d'un sticker avec une machine numérique et une découpeuse vinyle (11-17 ans)
- **vendredi 22 mai - 18h30** : dictée (tout public)
- **mardi 27 mai - 10h30** : bébés lecteurs (0-4 ans)
- **mercredi 28 mai - 14h** : heure du conte (à partir de 4 ans)

Fête du Jeu

- **samedi 30 mai - 10h30** :
 - jeu en réalité augmentée "Kids Chronicles" (à partir de 10 ans)
 - initiation à la programmation (à partir de 10 ans)
- **mercredi 3 juin - 14h** : jeu en réalité augmentée "Kids Chronicles" (à partir de 6 ans)



- **mercredi 10 juin - 14h** : heure du conte (à partir de 4 ans)
- **mardi 23 juin - 10h30** : bébés lecteurs (0-4 ans)



Fermeture les 15 et 16 mai pour l'Ascension

→ UTILISATION DES TROTTINETTES

La trottinette, qu'elle soit électrique ou non, est un moyen de déplacement **pratique et écologique**. Cependant, son utilisation implique le **respect de règles essentielles** pour garantir la sécurité et le bien-être de tous, en voici quelques unes:

- Lorsque vous circulez, veillez à **adapter votre vitesse**.
- **Respectez le code de la route** : priorités, sens de circulation
- Pensez également à votre **visibilité**, en portant des équipements réfléchissants (gilet fluo)
- **L'assurance responsabilité civile est obligatoire**, elle fait l'objet d'un contrat spécifique pour la trottinette électrique
- Le **port du casque** est conseillé

Les enfants sont aussi concernés par le respect de ces règles.



Atelier créatif de mobile extérieur lors du troc de plantes



Partir en livre

- **mercredi 24 juin - 10h30** : atelier BD avec POG (auteur) & dédicace (à partir de 7 ans)
- **mercredi 8 juillet - 10h30** : histoires animées à l'étang de la Villée (à partir de 4 ans)

- **samedi 18 juillet - 10h** : atelier créatif (à partir de 7 ans ou accompagné d'un adulte)

Renseignements et inscriptions à ces animations gratuites :
 espaceculturel@quedillac.fr - 02 99 06 22 53
 bim-mediathèques.fr

Retrouvez les infos et les actualités de la commune sur www.quedillac.fr et sur notre page Facebook